Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260675-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENGAGEE ENTRE LES COMMUNES DE VITRE COMMUNAUTE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE

Mme Claudie BENARD, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que les Contrats enfance jeunesse sont remplacés à compter du 1er janvier 2021 par les conventions territoriales globales (CTG). Il s'agit d'un nouveau cadre politique de référence entre la CAF, les communes et Vitré Communauté et est valable 4 ans.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires (élus, gestionnaires de services, acteurs locaux, habitants…) pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté :

► Un plan d'action qui s'appuie sur les orientations définies en séminaire élu et issu des propositions formulées lors des groupes de travail territoriaux à partager en comité de pilotage pour validation/ajustements

► Un plan d'action territorial qui propose également une approche intercommunale sur des thématiques/ enjeux communs aux différents secteurs de Vitré communauté

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260675-DE

►Un plan d'action qui se veut évolutif : d'autres fiches actions peuvent être intégrées au plan d'action durant la durée de mise en œuvre de la CTG et des fiches actions propres à certaines communes spécifiquement peuvent également être intégrées

►Pour chaque action, une fiche action a été travaillée précisant les éléments de contexte, les objectifs opérationnels, les modalités opératoires, le pilotage, les partenaires à associer ainsi que le calendrier, les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation

Vu la délibération n°2023-09-86 du Conseil municipal en date du 5/10/2023 actant le renouvellement d'adhésion à la CTG à mener conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Vu la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 et la nouvelle 2023-2027, conclue entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'Etat, réaffirmant l'objectif prioritaire de favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour tous et, ainsi, de continuer à développer les services aux familles. ;

Considérant que cette convention permettra à la Collectivité de prendre en compte les spécificités et besoins, de la population de notre commune, révélés dans le diagnostic partagé élaboré au cours de l'année 2023.

Considérant que cette démarche vise à prendre en compte l'ensemble des domaines d'intervention de la CAF et leur déploiement sur notre commune.

Considérant que les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

NOMME Claudie BENARD, titulaire référente et Christine FERARD, élue référente suppléante dans le cadre de la CTG.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)